

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-164 du 5 Juillet 1976

portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1974,
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement,
- VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 5 Juillet 1976, le Capitaine Augustin HONVOH, Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, assure l'intérim du Ministre des Transports pendant l'absence du Capitaine Léopold AHOUÉYA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 Juillet 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 4 - CS - 4 - SGG 4 - Ministères 13 - CNR 2 - EMAT-EMGN-EMSC 8  
DIM 4 - DGM 4 - DAFA - 4 - DSN 4 Cab.Mil. 4 SPD 2 - CSM 2 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-  
Gde Ch. 5 - DB-DCF-DC-Solde 5 - DI 4 - DPE-DGAJL-INSAE- 6 - DP.DEP. 4 - JORPB 1.